

Avis aux parents dont les enfants de moins de 12 ans partent prochainement à l'étranger.

Suite à l'introduction de la Kids-ID (certificat d'identité électronique pour moins de 12 ans)(A.M. 03/03/2009 M.B. du 11/03/2009 entrant en vigueur le 16/03/2009), remplaçant le certificat d'identité papier, la procédure de délivrance est grandement modifiée.

La Kids-ID sera produite de la même façon que l'e-ID (carte d'identité adulte), le délai de délivrance sera donc, aussi, de 10 jours ouvrables.

Toutefois, la Kids-ID étant uniquement délivrée à la demande des parents, ou du tuteur légal, il convient dès lors, **de prendre toutes les dispositions afin d'introduire la demande en tenant compte de ce délai de fabrication, c.-à-d. une quinzaine de jours.**

Pour les cas hors-délais, il existe cependant une procédure urgente similaire à celle existant pour les cartes adultes, dont le coût s'élève à **78,65€**vac.

Pour tout renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au 019/33.93.43 ou le Helpdesk Kids-ID au 078/150.350

Comment introduire la demande de la Kids-ID :

La personne exerçant l'autorité parentale se présente au service population muni : - d'une photo d'identité sur **fond blanc**.

- de 3€ (le coût de fabrication s'élevant à 7€, 4€ étant pris en charge par le ministère, aucune taxe communale n'ayant été ajoutée, il reste 3€ à charge des parents)
- la présence de l'enfant est également souhaitable.

Attention : la kids-ID n'est valable que pour les enfants belges, la procédure reste inchangée pour les ressortissants étrangers.